



LE RONDEAU-MONTFLEURY

Établissement d'enseignement catholique sous contrat

INFORMATIONS COMMUNES A LA FAMILLE

Chers parents,

Veillez trouver ci-joint les informations pour la rentrée 2018/2019 qui concernent l'ensemble de vos enfants scolarisés au RONDEAU-MONTFLEURY (Maternelle, Ecole, Collège).

Certains documents sont à nous renvoyer **avant le lundi 20 août**.

Les documents spécifiques au niveau de classe de votre enfant seront distribués à l'élève.

Sommaire

I. Calendrier prévisionnel 2018-2019.....	2
II. Rentrée des élèves.....	3
III. Procédure d'inscription au Pack Rentrée : transports scolaires et chéquiers jeunes.....	4
IV. Présentation de la Pastorale	5
V. Fonctionnement du restaurant scolaire	6
A. <i>Badges</i>	6
B. <i>Règlements</i>	7
C. <i>Foire aux questions</i>	7
VI. Tarifs en euros – Année scolaire 2018 - 2019.....	8
VII. Facturation – Année scolaire 2018 – 2019 (à nous retourner avant le lundi 20 août 2018).....	11
VIII. Fiche d'inscription – Année scolaire 2018 – 2019 (à nous retourner avant le lundi 20 août 2018)	12
IX. Demande de prélèvement mensuel (à nous retourner avant le lundi 20 août 2018)	13
X. APEL Rondeau Montfleury	15
XI. Autorisation de diffusion – droit à l'image (à nous retourner avant le lundi 20 août 2018).....	17

Document joint : Flyer de la Mutuelle Saint-Christophe

I. Calendrier prévisionnel 2018-2019

Nous nous réservons le droit de modifier ce calendrier prévisionnel

http://www.rondeau-montfleury.fr/?page_id=1155

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		déc-18		janv-19		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN		JUILLET	
SAM 1		LUN 1	40	JEU 1	TOUSSAINT	SAM 1		MAR 1	JOUR DE L'AN	REN 1		REN 1		LUN 1	34	REN 1	FÊTE DU TRAVAIL	SAM 1	Salon de la forêt (Montfleury)	LUN 1	27
0 2		MAR 2		VEN 2		0 2		REN 2		SAM 2		SAM 2		MAR 2		JEU 2		0 2		MAR 2	Salon
LUN 3	Revue d'histoire de la commune (1848-1918) 14h30 08h, 09h et 10h 45h 14h30 et 15h 45h Revue d'histoire de la commune (1918-1945) Parcours de la commune	REN 3		SAM 3		LUN 3	Revue de la commune 49	JEU 3		0 3		0 3		REN 3		REN 3	Salon	LUN 3	Salon de la forêt (Montfleury) 23	REN 3	Salon de la forêt (Montfleury)
MAR 4	11h30, 13h30 en fonction de la classe de niveau (9, 10) Parcours de la commune	JEU 4		0 4		MAR 4		REN 4		LUN 4	05	LUN 4	10	JEU 4	Février	SAM 4		MAR 4		JEU 4	
REN 5	Entrée commune	REN 5		LUN 5	45	REN 5		SAM 5		MAR 5		MAR 5	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	REN 5		0 5		REN 5		REN 5	
JEU 6		SAM 6		MAR 6		JEU 6		0 6	Exposition	REN 6		REN 6		SAM 6		LUN 6	Salon de la forêt (Montfleury) 15	JEU 6	Février	SAM 6	Février
REN 7		0 7		REN 7		REN 7		LUN 7	02	JEU 7	Revue de la commune	JEU 7	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	0 7		MAR 7		REN 7		0 7	
SAM 8		LUN 8	41	JEU 8	Remerciements aux bénévoles	SAM 8		MAR 8		REN 8		REN 8	Revue de la commune	LUN 8		REN 8	RETOURNEMENT	SAM 8		LUN 8	28
0 9		MAR 9		VEN 9		0 9		MAR 9		SAM 9		SAM 9		MAR 9		JEU 9		0 9	PERFECTON	MAR 9	
LUN 10		REN 10	37	SAM 10		LUN 10	50	JEU 10	Revue de la commune	0 10		REN 10		MAR 10		REN 10		LUN 10	L. PÉRIODE	REN 10	
MAR 11	Revue de la commune (1743-1848) AS, Revue de la commune (1848-1918)	JEU 11		0 11	Arrière	MAR 11		REN 11		LUN 11	07	LUN 11	11	JEU 11		SAM 11		MAR 11		JEU 11	
REN 12		REN 12	Revue 1	LUN 12	46	REN 12		SAM 12		MAR 12		MAR 12		REN 12		0 12		REN 12	OPERA de la F.T	REN 12	
JEU 13	Plan de la commune Lieux de la commune AS, Revue de la commune (1848-1918) Plan de la commune (1743-1848)	SAM 13		MAR 13	Revue de la commune (1848-1918)	JEU 13	Revue de la commune	0 13		REN 13		REN 13		SAM 13	Revue de la commune	LUN 13		JEU 13		SAM 13	
REN 14		0 14		REN 14		REN 14		LUN 14	Revue de la commune 03	JEU 14		JEU 14	Revue de la commune	0 14		MAR 14	Revue de la commune	REN 14	Revue de la commune	0 14	FÊTE NATIONALE
SAM 15		LUN 15	Opération commune 42	JEU 15	Revue de la commune	SAM 15		MAR 15		REN 15	Jeune génération	REN 15		LUN 15		REN 15		SAM 15		LUN 15	29
0 16		MAR 16		VEN 16		0 16		MAR 16		SAM 16	Revue de la commune	SAM 16		MAR 16		REN 16		0 16	Plan de la commune	MAR 16	
LUN 17	Revue de la commune (1848-1918) AS, Revue de la commune (1848-1918) Plan de la commune (1743-1848)	REN 17		SAM 17		LUN 17	51	JEU 17	Opération commune	0 17		0 17		REN 17		REN 17		LUN 17	Revue de la commune (1848-1918)	REN 17	
MAR 18	Revue de la commune (1848-1918) Revue de la commune (1848-1918)	JEU 18		0 18		MAR 18		REN 18	Revue de la commune	LUN 18	05	LUN 18	Revue de la commune 12	JEU 18		SAM 18	Revue de la commune	MAR 18	Revue de la commune (1848-1918)	JEU 18	
REN 19		REN 19	47	LUN 19		REN 19		SAM 19		MAR 19		MAR 19		REN 19		0 19		REN 19		REN 19	
JEU 20	Revue de la commune (1743-1848)	SAM 20	Février	MAR 20		REN 20		0 20		REN 20		REN 20		SAM 20		LUN 20	Revue de la commune	REN 20		SAM 20	
REN 21	Plan de la commune (1743-1848)	0 21		REN 21		REN 21	Revue de la commune	LUN 21	04	JEU 21		JEU 21		0 21	Revue de la commune	MAR 21		REN 21	Revue de la commune (1848-1918)	0 21	
SAM 22		LUN 22	43	JEU 22		SAM 22	Février	MAR 22		REN 22		REN 22		LUN 22	L. DE PÂQUES	REN 22		SAM 22	Revue de la commune (1848-1918)	LUN 22	30
0 23		MAR 23		VEN 23		0 23		REN 23		SAM 23		SAM 23	Revue de la commune	MAR 23		REN 23		0 23	Revue de la commune (1848-1918)	MAR 23	
LUN 24	Revue de la commune (1743-1848) Revue de la commune (1848-1918)	REN 24		SAM 24		LUN 24	52	JEU 24		0 24		0 24		REN 24		REN 24		LUN 24	Revue de la commune (1848-1918)	REN 24	
MAR 25	Revue de la commune (1743-1848) Revue de la commune (1848-1918)	JEU 25		0 25		MAR 25	Revue de la commune	REN 25		LUN 25	03	LUN 25	13	JEU 25		SAM 25		MAR 25	Revue de la commune (1848-1918)	JEU 25	
REN 26	Revue de la commune (1848-1918)	REN 26		LUN 26	122 km/h 46	REN 26		SAM 26		MAR 26		MAR 26		REN 26		0 26		REN 26		REN 26	
JEU 27		SAM 27		MAR 27	122 km/h	JEU 27		0 27		REN 27		REN 27		SAM 27		LUN 27		JEU 27	Revue de la commune (1848-1918)	SAM 27	
REN 28		0 28		REN 28	122 km/h 45h	REN 28		LUN 28	05	JEU 28		JEU 28		MAR 28		REN 28		REN 28	Revue de la commune (1848-1918)	0 28	
SAM 29		LUN 29	44	JEU 29	122 km/h 45h	SAM 29		MAR 29	Revue de la commune	REN 29		REN 29		LUN 29		REN 29		SAM 29		LUN 29	31
0 30		MAR 30		VEN 30	122 km/h 45h, Revoir?	0 30		REN 30		SAM 30		SAM 30	Revue de la commune	MAR 30		REN 30		0 30		MAR 30	
REN 31		REN 31		LUN 31		REN 31	01	JEU 31	Revue de la commune	0 31		0 31		REN 31		REN 31		REN 31		REN 31	

II. Rentrée des élèves

MATERNELLE ELEMENTAIRE ET ULIS école

Les classes rentreront le **lundi 3 Septembre 2018**

à **8h30 pour les GS, CP, CE1 et ULIS école**

à **9h15 pour les CE2, CM1 et CM2**

de **9h30 à 10h pour les MS et la moitié de la classe de PS (début de l'alphabet)**

Les PS début alphabet lundi 3 septembre à 9h30, fin de l'alphabet mardi 4 septembre à 8h30, jeudi 6 septembre toutes les PS à 8h30 (un document complémentaire est joint dans l'enveloppe).

LUNDI 3 SEPTEMBRE classe toute la journée.

La restauration scolaire fonctionnera normalement et les transports scolaires fonctionnent le matin et le soir.

COLLEGE

6^{ème} : MARDI 4 SEPTEMBRE à 10h30.

Dispositif ULIS : avec sa classe de niveau, 6°, 5°, 4° ou 3°

5^{ème} : MARDI 4 SEPTEMBRE à 14h.

ATTENTION : Les élèves de 6èmes et de 5èmes n'auront pas cours le lundi 3 septembre.

4^{ème} : LUNDI 3 SEPTEMBRE à 8h30.

3^{ème} : LUNDI 3 SEPTEMBRE à 8h30.

ATTENTION : Les élèves de 4èmes et de 3èmes n'auront pas cours le mardi 4 septembre.

Le restaurant scolaire accueillera les élèves dès le lundi 3 septembre et les transports scolaires fonctionneront normalement le matin et le soir.

INFORMATIONS IMPORTANTES

RAPPEL : Les factures de toutes les familles de l'établissement seront disponibles en ligne sur le site « EcoleDirecte ». Si vous souhaitez en plus un exemplaire papier adressé au domicile, merci de l'indiquer dans le paragraphe facturation. Les soldes des comptes seront consultables sur « EcoleDirecte ».

RAPPEL : Pour obtenir une attestation d'assurance scolaire ou déclarer un accident en dehors des périodes scolaires, connectez-vous sur le site de la Mutuelle Saint Christophe www.saint-christophe-assurances.fr (voir flyer joint).

SECOPE : L'inscription au 2^{ème} jeu de livres proposé par **SECOPE (ex ARBSA)** doit se faire directement sur leur site internet : www.secope.fr

Distribution des livres par SECOPE 6°, 5°, 4° et 3°: Jeudi 14 Septembre, si inscription et paiement effectués.

VOYAGE INTEGRATION 6èmes : mercredi 26, jeudi 27 et vendredi 28 septembre.

PHOTO de CLASSE : Elle aura lieu le jeudi 13 Septembre 2018 pour les collégiens et le vendredi 14 septembre pour les élèves de l'école. Des photos d'identité de chaque élève vous seront également proposées. *A usage interne au Rondeau, pour les services administratifs et en particulier l'informatisation du restaurant scolaire, la photo individuelle sera intégrée dans la gestion des élèves.*

COURRIEL : de nombreuses informations vous seront communiquées par courriel. Pensez à nous informer de tout changement d'adresse électronique.

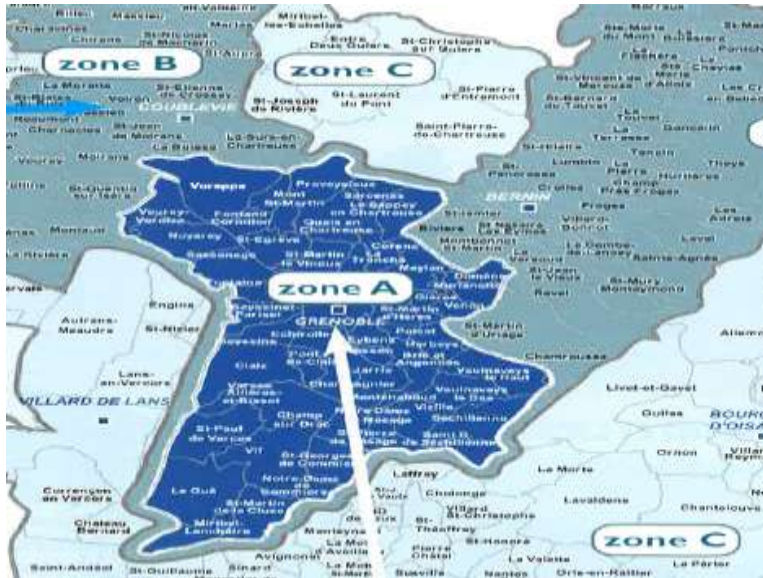
TELEPHONES PORTABLES : Ils sont interdits dans l'établissement.

LES FOURNITURES SCOLAIRES : les listes sont à disposition sur le site internet du Rondeau-Montfleury www.rondeau-montfleury.fr dans la rubrique calendrier au mois de septembre 2018.

III. Procédure d'inscription au Pack Rentrée : transports scolaires et chéquiers jeunes

Le référencement des zones est accessible sur les pages 10 et 11 du livret distribué « Pack Rentrée ».

Le Rondeau-Montfleury est en zone A, celle de l'agglomération Grenobloise (TAG)



1) Cas 1 : le domicile de l'enfant n'est pas en zone A, le transport est gratuit

L'inscription aux transports scolaires se fait par internet sur le site www.isere.fr, rubrique Pack Rentrée, dès aujourd'hui, soit par le formulaire papier qui a été distribué aux élèves par l'établissement. Cette inscription doit être faite **avant le 15 juillet 2018 par internet ou avant le 5 juillet 2018 par courrier.**

Aucun document ne doit transiter par l'établissement, ils doivent être envoyés directement au pôle « Pack Rentrée ». <https://www.isere.fr/pack-rentree>

2) Cas 2 : Dans le cas où le domicile de l'enfant est en zone A, le transport est payant

Vous devez vous acquitter d'un titre de transport du réseau Transports de l'Agglomération Grenobloise (TAG).

Tous les élèves doivent faire cette inscription même ceux dont le transport scolaire est gratuit et même ceux déjà titulaires d'une carte de transport scolaire.

Le chéquier jeune ne s'adresse qu'aux élèves et futurs élèves de collège.

Pour toute question concernant ce « Pack Rentrée », un service téléphonique du Conseil Général « Pôle Pack Rentrée » est mis en place au 04.76.00.36.36.

Vous pouvez bien évidemment nous contacter en cas de problème non résolu par les services du Conseil Départemental au 04.76.90.31.97.

IV. Présentation de la Pastorale

Les chefs d'établissement, l'adjoint en pastorale scolaire et le prêtre accompagnateur ont la mission de faire vivre au sein de l'ensemble scolaire une pastorale en référence aux valeurs évangéliques et d'accompagner toute personne dans son chemin de vie et de foi.

Il revient à l'adjoint en pastorale scolaire avec une équipe de parents bénévoles de mettre en place une animation pastorale.

Le Rondeau traduit dans son enseignement comme dans sa vie, le souci de proposer et de favoriser une **catéchèse**, une **culture chrétienne** et une **initiation** à la **prière** et aux **sacrements**.

Proposition pour une animation pastorale 2018-2019

A- Catéchèse

Elle est l'expression et le lieu de l'initiation à la vie de foi catholique au sein de l'établissement.

Elle se décline de manière suivante :

1. De l'éveil à la foi pour les maternelles : une rencontre par mois avec un groupe de parents.
2. Connaissance de la foi de la classe de CP à la classe de Cinquième : une heure de catéchèse hebdomadaire. Cette période se termine par la célébration de la Profession de foi. Alors s'ouvre pour nos jeunes une pastado jusqu'à la confirmation.
3. Un approfondissement en classe de Quatrième et Troisième.
La pastorale propose aux jeunes une démarche de dialogue, de réflexion, de débat et de vivre-ensemble autour des fondements de la vie. Cette démarche a pour objectif d'ouvrir le regard des jeunes et permettre des échanges. La sensibilité des jeunes, leurs nombreuses interrogations face au monde et à l'histoire nous invitent à proposer des lieux de rencontre et d'écoute.

B- Culture Chrétienne et formation Humaniste

Les enseignants assurent la formation humaniste à raison d'une heure par semaine. Elle cherche à rendre les jeunes acteurs d'une quête de sens. Elle ne sollicite ni leur adhésion, ni leurs convictions, mais les ouvre à une formation humaine, à la culture chrétienne et à la culture religieuse. Cette proposition est pour l'ensemble de l'établissement.

C- Temps forts

Nous allons de nouveau poursuivre :

- Conseil pastoral.
- Groupes sacrements : Baptême, Première Communion.
- Vivre le sacrement de réconciliation avant Noël et Pâques avec le diocèse à la cathédrale de Grenoble.
- Une action de Carême : « Bol de riz » le vendredi saint.
- Former un groupe de musiciens

L'Évangile nous le croyons est une Bonne Nouvelle. L'annoncer est un défi pour l'ensemble de la communauté chrétienne, c'est pourquoi, nous invitons toute personne voulant relever ce défi, à s'engager dans l'équipe pastorale

A. Badges

Les élèves étant tous susceptibles de déjeuner au Rondeau-Montfleury soit au forfait, soit occasionnellement, auront **tous**, en début d'année, un **nouveau badge (gratuit)** à leur nom.

A l'entrée du SELF, les élèves passent leur badge devant un lecteur optique.

(a) Maternelle-Elémentaire

Les badges sont conservés par les enseignants en classe.

Le premier badge est gratuit. A partir du deuxième, il est payant : **5 euros**

Avant le repas, l'enseignant remet leur badge aux enfants déjeunant à la cantine. En maternelle, ce sont les ASEM qui gèrent les badges.

❑ Repas au forfait :

L'enseignant dispose de la liste des enfants déjeunant régulièrement à la cantine.

❑ Repas occasionnels :

Prévenir l'enseignant **par écrit** au plus tard le matin même de la prise du repas .

Il faut avoir préalablement « crédité » le compte SELF du montant du repas, voir la procédure au dos de ce document.

(b) Collège

Les badges seront distribués aux élèves. Ils en ont la **responsabilité**.

Le premier badge est gratuit. A partir du deuxième, il est payant : **5 euros**.

Les élèves peuvent venir acheter un badge au **Service Comptabilité aux récréations du matin et de l'après-midi et entre 13h30 et 14h**. Ils peuvent venir accompagnés mais d'un seul camarade et dans le calme.

❑ Repas au forfait :

L'autorisation d'accès est donnée en fonction des jours définis au moment de l'inscription.

❑ Repas occasionnels :

Le passage du badge débite le compte du coût d'un repas. **Au préalable**, la famille aura « crédité » le compte de l'élève d'un ou plusieurs repas, auprès de l'accueil.

B. Règlements

- **L'élève est inscrit au forfait pour 1, 2, 3 ou 4 jours fixes.**

Renseigner la **FICHE D'INSCRIPTION 18/19** en page 12 à nous retourner pour **le 20 août 2018**. La demi-pension figure alors sur les **factures trimestrielles**.

Toute demande de modification en cours d'année sera à adresser par écrit au Service comptabilité, courrier ou e-mail : rondeau-compta@orange.fr.

- **L'élève déjeune occasionnellement (hors forfait régulier)**

Le repas doit être payé avant le passage au SELF.

Le chargement du compte se fait à l'**accueil** de notre Etablissement contre un règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de : Association RONDEAU-MONTFLEURY. La présentation du badge n'est pas nécessaire pour cette opération.

Au dos des chèques, inscrire les noms et prénoms de chaque élève ainsi que le montant que vous voulez voir porté sur sa carte.

En cas de règlement en espèces, pensez à demander un reçu.

Prix du repas occasionnel : **7,03 €**

Horaires de l'Accueil :

- de 8h à 12h45 et de 13h30 à 17h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- De 8h à 12h30 le mercredi

UTILE

Vous pourrez visualiser sur le site Ecole Directe le solde de votre compte SELF

C. Foire aux questions

Mon enfant est demi-pensionnaire les lundis et mardis, peut-il manger occasionnellement un jeudi ?

Oui, mais ce repas n'étant pas compris dans le forfait ne sera pas facturé. Il faut donc aller payer un repas à l'accueil.

Mon enfant est demi-pensionnaire les lundis et mardis; il a été absent exceptionnellement ce mardi, peut-il compenser en venant manger jeudi sans payer de repas ? Non, les droits d'accès dans le cadre du forfait ne valent que pour les jours choisis. Le coût du forfait intègre des jours d'absentéisme.

Que se passe-t-il en cas d'oubli de la carte ? Le collégien est accueilli au restaurant mais il passe dans les derniers.

Que se passe-t-il si l'élève occasionnel n'a pas crédité sa carte ? L'élève est exceptionnellement accueilli au restaurant scolaire. Il doit impérativement régulariser sa situation le lendemain.

VI. Tarifs en euros – Année scolaire 2018 - 2019

TARIFS ANNUELS	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE
Par ELEVE			
REDEVANCES	896,10	1 085,30	1 097,00
COTISATIONS reversées à divers organismes de l'enseignement catholique	62,73	68,05	88,93
TOTAL par élève	958,83	1 153,35	1 185,93
Par FAMILLE			
APEL Rondeau pour toutes les familles	3,50	3,50	3,50
APEL National (aîné dans l'enseignement catholique)	14,70	14,70	14,70
TOTAL à ajouter par famille	18,20	18,20	18,20
COUT ½ Pension 4 jours (D4)	846,05	846,05	846,05
COUT ½ Pension 3 jours (D3)	672,85	672,85	672,85
COUT ½ Pension 2 jours (D2)	448,60	448,60	448,60
COUT ½ Pension 1 jour (D1)	224,25	224,25	224,25

Attention : La demi-pension au forfait est répartie sur les factures de la façon suivante :

- ❖ Repas du 3 septembre au 21 décembre 2018 sur la facture du 1er trimestre
- ❖ Repas du 7 janvier au 31 mars 2019 sur la facture du 2ème trimestre (journée pédagogique du 15/02/19 déduite).
- ❖ Repas du 1er avril au 2 juillet 2019 sur la facture du 3ème trimestre.

1 ^{er} TRIMESTRE	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE
Redevances	298,70	361,77	365,67
Cotisations par élève	62,73	68,05	88,93
COUT EXTERNE	361,43	429,82	454,60
Cotisations APEL / Famille	18,20	18,20	18,20
DEMI-PENSION			
COUT ½ Pension 4 jours (D4)	343,33	343,33	352,52
COUT ½ Pension 3 jours (D3)	273,05	273,05	280,35
COUT ½ Pension 2 jours (D2)	182,04	182,04	186,92
COUT ½ Pension 1 jour (D1)	91,00	91,00	93,44
2 ^{ème} TRIMESTRE	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE
Redevance			
COUT EXTERNE	298,70	361,77	365,67
DEMI-PENSION			
COUT ½ Pension 4 jours (D4)	239,10	239,10	249,97
COUT ½ Pension 3 jours (D3)	190,15	190,15	198,80
COUT ½ Pension 2 jours (D2)	126,78	126,78	132,53
COUT ½ Pension 1 jour (D1)	63,38	63,38	66,26
3 ^{ème} TRIMESTRE	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE
Redevance			
COUT EXTERNE	298,70	361,76	365,66
DEMI-PENSION			
COUT ½ Pension 4 jours (D4)	263,62	263,62	243,56
COUT ½ Pension 3 jours (D3)	209,65	209,65	193,70
COUT ½ Pension 2 jours (D2)	139,78	139,78	129,15
COUT ½ Pension 1 jour (D1)	69,87	69,87	64,55

La réinscription pour l'année suivante est conditionnée par l'apurement total des comptes de l'année précédente.

REDUCTIONS SUR LA REDEVANCE : deux cas de réductions

1^{er} cas : 3 enfants et plus inscrits au Rondeau-Montfleury (de la maternelle à la 3^e)

Gratuité de la redevance à partir du 3^{ème} enfant, appliquée sur les élèves les plus jeunes de la famille. Dans ce cas, pas de réduction sur les 1^{er} et 2^{ème} enfants.

TARIF ANNUEL	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE
GRATUITE REDEVANCE 3 ^e enfant et +	-896,10	-1 085,30	-1 097,00

2^{ème} cas : 2 enfants et plus inscrits dans l'enseignement catholique (maternelle, élémentaire ou secondaire)

Les réductions annuelles suivantes sont accordées aux familles qui ont au moins 2 enfants scolarisés dans l'enseignement catholique sous contrat, sur présentation d'un certificat de scolarité avant le 15 septembre.

REDUCTION ANNUELLE SUR CHAQUE ENFANT :

Nombre d'enfants	2	3	4	5	6
Maternelles	62,70	97,50	168,90	240,21	309,51
Autres cycles	81,21	121,23	201,24	282,51	363,57

DEMI-PENSION AU FORFAIT : bulletin d'inscription à remplir page 12 (voir tarifs page 9) :

La possibilité est donnée d'inscrire les enfants demi-pensionnaires :

- en demi-pension complète, sur la base de 4 jours par semaine (D4).
- en demi-pension partielle sur la base de 1 jour (D1), 2 jours (D2) ou de 3 jours (D3), **les jours choisis sont fixes**.
- Une réduction de 30% s'applique à partir du 3^{ème} enfant demi-pensionnaire au Rondeau-Montfleury.

Lire la note d'information sur le fonctionnement du restaurant scolaire pages 7 et 8.

REPAS OCCASIONNELS : Pour les externes, rechargement des comptes à l'accueil de l'Etablissement (le badge n'est pas nécessaire). Prix du repas occasionnel : **7,03 €** pour tous.

ASSURANCES : l'Etablissement souscrit pour l'ensemble des élèves une **individuelle accident auprès de la Mutuelle Saint Christophe** (lire attentivement le flyer de la MSC ci-joint). Merci de préciser sur la fiche de facturation les coordonnées de votre **assurance responsabilité civile** dans le cadre familial.

FOURNITURES et LOCATION LIVRES : Maternelle **36,50 €**, Élémentaire **56,50 €** seront portées sur les factures du 1^{er} trim.

ETUDE SURVEILLEE et GARDERIES DU SOIR:

De 17h15 à 18h15 : Prix : **3,05 € par jour**

- **Etude surveillée** pour les élèves de CM1, CM2 et du collège.
- **Garderie élémentaire** pour les élèves de CP, CE1 et CE2.

De 17h à 18h : Prix : **4,00 € par jour**

- **Garderie maternelle** pour les enfants de PS, MS et GS.

Etude et garderies régulières : possibilité de s'inscrire à l'année, incluses dans la facturation (voir inscription page 12).

Etude et garderies occasionnelles : à payer à l'accueil (solde du compte visible sur ecoledirecte).

BOURSE RONDEAU : pour les familles ayant des difficultés financières, une demande de **bourse maison** doit être adressée avant le 15 septembre, au chef d'établissement, accompagnée d'une photocopie de la notification du dernier quotient CAF connu et de l'avis d'imposition sur les revenus de 2017. Si vous avez bénéficié d'une bourse Rondeau en 17-18, vous devez refaire une demande pour 18-19. Pour les collégiens, la bourse Rondeau sera étudiée en complément des bourses académiques (dossier à constituer fin septembre-début octobre). Les nouvelles demandes sont privilégiées.

FACTURATION / REGLEMENTS :

a) L'option externat ou demi-pension est choisie pour l'année. Toute demande de modification doit être motivée par écrit au service comptabilité ou par e-mail : rondeau-compta@orange.fr.

* En cas de départ définitif en cours de trimestre, la redevance est due au prorata temporis.

* Aucune réduction pour absence n'est consentie sur la redevance.

* Un remboursement sur la demi-pension et l'étude du soir peut être consenti pour une absence pour maladie d'au moins une semaine. Informer le service comptabilité par un courrier ou par un e-mail.

b) Les factures sont numérisées (sauf demande expresse, voir page 11) et déposées sur le site EcoleDirecte.

Vous recevrez un mail d'avertissement.

- Fin Septembre pour le 1er trimestre (déduction de l'avance versée au moment de l'inscription).

- Fin Décembre pour le 2ème trimestre.

- Fin Mars pour le 3ème trimestre.

c) Modes de règlements :

- **Mensuel** : Il est possible d'opter pour un règlement mensuel par prélèvements sur 9 mois (d'Octobre à Juin). Si vous avez choisi cette option durant l'année scolaire 17-18, le renouvellement se fera automatiquement, renseigner **I** de la fiche facturation page 11.

- **Trimestriel** : Règlement à réception de la facture trimestrielle (voir **II** de la fiche facturation page 11).

Les règlements par chèque, libellés à l'ordre de **Association Rondeau-Montfleury** doivent être adressés au service comptabilité, chemin de la Croix de Montfleury 38700 CORENC ou remis à l'accueil de l'Etablissement.

VII. Facturation – Année scolaire 2018 – 2019 (à nous retourner avant le **lundi 20 août 2018)**

**A nous retourner par courrier OU par e-mail : rondeau-compta@orange.fr
(Merci de choisir l'une ou l'autre procédure d'envoi)**

A SAVOIR

Les factures numérisées seront déposées sur le site EcoleDirecte. Vous recevrez un mail d'avertissement.

Si vous désirez une version papier de la facture, cochez cette case

Les parents sont solidaires du règlement de l'ensemble des frais.

COORDONNEES DES PARENTS DESTINATAIRES DE LA FACTURE :

(Si adresses différentes, indiquer le parent à facturer)

Madame*, Monsieur*

**barrer la mention si inutile*

Adresse

- Noms et Prénoms des enfants inscrits au Rondeau faisant l'objet de la facturation :

.....
.....

- Nombre d'enfants scolarisés dans **d'autres** établissements d'Enseignement Catholique (fournir un certificat de scolarité **avant le 14/09/18**)

- Dans quel établissement se trouve le plus âgé de vos enfants scolarisés dans l'enseignement catholique ?

.....

- Etes-vous (ou votre conjoint) employé dans l'Enseignement Catholique ?..... (fournir un certificat de travail)

Si oui : Nom de l'Etablissement.....

- Assurance Responsabilité civile de la famille : Numéro de contrat :

Nom et adresse de l'assurance:

.....

Vous pouvez opter soit pour des prélèvements mensuels (le renouvellement est automatique) soit pour des règlements trimestriels.

I - REGLEMENT PAR PRELEVEMENTS MENSUELS

Vous avez déjà opté en 2017/2018 pour des prélèvements mensuels, le renouvellement se fera automatiquement sauf refus de votre part :

Renouvellement automatique OUI NON

Vous n'avez pas opté en 2017/2018 pour un règlement mensuel et vous souhaitez être prélevé mensuellement :

Compléter le document « MANDAT de Prélèvement SEPA » en page 13 et coller un RIB.

Sur chaque facture trimestrielle, vous trouverez le calcul des prélèvements des 3 mois suivants l'édition de la facture ainsi que votre Référence Unique de mandat (RUM).

Cette demande est valable durant la scolarité de vos enfants au Rondeau-Montfleury. Les prélèvements peuvent être suspendus, à tout moment, sur simple demande à l'établissement. Le prélèvement sera effectué le 5 de chaque mois.

II - REGLEMENT TRIMESTRIEL

Règlement par chèque libellé à l'ordre de : **Association Rondeau-Montfleury**, à réception de la facture :

- soit par courrier : ASSOCIATION RONDEAU-MONTFLEURY, Service comptabilité
 Chemin de la Croix de Montfleury, 38700 CORENC

- soit remis à l'accueil de l'Etablissement.

VIII. Fiche d'inscription – Année scolaire 2018 – 2019
(à nous retourner avant le lundi 20 août 2018)

Noms et prénoms du ou des signataires :

Madame*, Monsieur*
*barrer la mention si inutile

I- INSCRIPTION A LA DEMI -PENSION

Nom – Prénom	Classe 2018/19	4 jours	3 jours	2 jours	1 jour	Jours (**)
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L-M-J-V
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L-M-J-V
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L-M-J-V
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L-M-J-V

II. INSCRIPTION A L'ETUDE SURVEILLEE OU GARDERIE ELEMENTAIRE de 17h15 à 18h15 (collège et école élémentaire)

Nom – Prénom	Classe 2018/19	4 jours	3 jours	2 jours	1 jour	Jours (**)
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L-M-J-V
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L-M-J-V
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L-M-J-V
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L-M-J-V

III. INSCRIPTION A LA GARDERIE MATERNELLE de 17h00 à 18h00

Nom – Prénom	Classe 2018/19	4 jours	3 jours	2 jours	1 jour	Jours (**)
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L-M-J-V
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L-M-J-V
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L-M-J-V
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L-M-J-V

(**) Encercler les jours correspondants

Fixer le choix des jours pour le 20 août. Pour tout changement à la rentrée scolaire (emploi du temps, activités ...), faire un courrier adressé au service comptabilité ou un e-mail à rondeau-compta@orange.fr.

Fait à le Signature des parents


IX. Demande de prélèvement mensuel (à nous retourner avant le lundi 20 août 2018)

Retour par mail possible : rondeau-compta@orange.fr

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de prélèvement SEPA 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Association Rondeau-Montfleury à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Association Rondeau-Montfleury . Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.
Débiteur	Identifiant du créancier (ICS) : FR73ZZZ418609
Votre Nom	Créancier Association Rondeau-Montfleury
Votre adresse	Chemin de la Croix de Montfleury
CP/Ville	38700 CORENC
France	France
IBAN	
BIC	Paiement : <input checked="" type="checkbox"/> Récurrent/répétitif <input type="checkbox"/> Ponctuel
A	Le :
Signature :	Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
	Veillez compléter tous les champs du mandat.



Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB

A nous retourner dûment complété

X. APEL Rondeau Montfleury

Chers parents,

Vous avez inscrit votre enfant dans un établissement catholique d'enseignement. L'association de parents d'élèves de l'établissement est heureuse de vous retrouver, ou de vous accueillir, et vous souhaite la bienvenue. Notre association se découpe de la manière suivante :



I. L'APEL Nationale : Association des parents de l'enseignement libre

L'APEL est la plus importante association nationale de parents d'élèves, avec plus de 840 000 familles adhérentes. Elle participe activement au débat national et fait entendre la voix des parents auprès de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics.

L'APEL met à votre disposition 4 services concrets d'aide à la scolarité :

1. Famille & Education, le magazine de l'appel, qui, tous les deux mois, apporte aux parents d'élèves des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et de société, et les activités de loisir pour les enfants.
2. www.apel.fr, le site internet de l'APEL, mis à jour régulièrement, qui répond aux interrogations des parents sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants. Ce site leur permet de partager leur expérience sur des forums.
3. Apel Service, au 0 810 255 255, service téléphonique au prix d'un appel local, où des spécialistes tels que conseiller scolaire, psychologue, juriste... répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les problèmes juridiques et psychologiques de leur enfant.
4. Le service d'information et de conseil aux familles, qui propose, dans chaque département ou académie, un accueil personnalisé et gratuit pour renseigner sur les études et les professions, mais aussi sur les difficultés rencontrées par les enfants, tels les problèmes scolaires, le handicap, les questionnements sur l'adolescence... Dans votre région, vous pouvez composer le 04 .56.38.51.49.

II. L'APEL du Rondeau-Montfleury

L'APEL du Rondeau-Montfleury est avant tout une équipe de parents bénévoles. Cette équipe participe concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement en assurant :

1. L'accueil des parents d'élèves, lors d'un « pot » de rentrée, d'un repas et des portes ouvertes de l'établissement.
2. Le soutien logistique aux parents délégués de classe, dont l'action s'étend du Conseil de classe au Conseil de discipline.
3. L'organisation de conférences de manière ponctuelle
4. L'organisation de manifestations conviviales, telles fête de l'école, Marché de Noël, opération pamplemousses... visant à récolter des fonds.

Nous vous rappelons que les fonds récoltés servent à subventionner les voyages linguistiques, les séjours découverte ou d'intégration, mais aussi les sorties sportives et culturelles de tous les enfants de l'établissement, de la petite section de maternelle à la 3^{ème} du collège. L'APEL a également un rôle d'interface et de dialogue entre les parents, les enseignants et la Direction.

III. Calendrier

1. L'Assemblée Générale, aura lieu courant septembre, à la Chapelle. Cette AG a pour objectif de vous présenter le bilan et les comptes de l'association. C'est à cette occasion que le bureau est élu, c'est-à-dire l'ensemble des parents qui vont piloter l'association pour la nouvelle année scolaire.
2. Un dîner d'accueil des familles aura lieu dans le courant du premier trimestre. La date vous en sera communiquée à la rentrée.

Votre place est avec nous. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : apel.rondeau-montfleury@orange.fr

Nous vous souhaitons à tous une belle année scolaire.

L'équipe Apel de votre établissement.

XI. Autorisation de diffusion – droit à l’image (à nous retourner avant le lundi 20 août 2018)

Je soussigné(e) :

Père (ou mère) du ou des enfants :

Nom et Prénom	Date de naissance	Classe rentrée prochaine

demeurant à

donne mon accord à l’établissement scolaire le Rondeau-Montfleury pour que le témoignage, l’image de mon enfant puissent être utilisés dans tout support de communication relatif à l’établissement scolaire le Rondeau-Montfleury et au partenariat avec les sociétés lors d’activités scolaires.

Fait à..... le

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :